

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-BOÛLE	PARIS et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	UN AN. 3 fr 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

4^{er} Janvier — Double assassinat de deux femmes à Toulon. Le mobile du crime paraît être la vengeance.

— Double assassinat suivi de vol à Dijon. L'assassin est un ancien domestique des victimes.

Réception officielle à l'Élysée par M. Carnot président de la République du corps diplomatique et des corps constitués.

2 Janvier — A Saint-Martin-Coailleux, (Loire) un individu âgé de 26 ans, étant en état d'ivresse, tue son père qui lui faisait des observations au sujet de sa conduite.

— Arrestation du comte de Courcy-Pagny et d'un ancien avocat accusés de fabrication de faux diplômes universitaires et de vente à l'étranger de fausses décorations.

— Drame de Boudes — Le fils d'un juge d'instruction des Basses-Alpes, âgé de 32 ans, tire trois coups de revolver sur sa maîtresse et tente de se suicider à la suite de son crime.

3 Janvier — Grève générale des cochers de la compagnie l'« Urbaine » à Paris.

— Incendie d'un hôtel à Bar-le-Duc. Ce sinistre est dû à la malveillance.

4 Janvier — Découverte à Vitry-le-François du cadavre d'une vieille dame, assassinée depuis plusieurs jours et caché dans une cave, par l'assassin.

— Manifestation Franco-Russe à Toulon.

— Le gouvernement bulgare fournit un mémoire tendant à justifier sa conduite au sujet de l'expulsion d'un journaliste français.

5 Janvier — La neige fait son apparition à Paris et dans les départements voisins.

— La Chambre vote l'article du projet de loi concernant les victimes d'erreurs judiciaires et tendant à leur accorder une indemnité pécuniaire. Elle adopte également un amendement de M. Bovier-Lapierre, ayant pour objet de faire accorder une indemnité aux accusés acquittés et aux prévenus relâchés sans jugement, après détention préventive.

— Drame sanglant à Torey (Seine-et-Marne). Un alcoolique tue sa femme pendant son sommeil et se donne ensuite la mort.

6 Janvier — Des poursuites sont exercées contre le directeur du Théâtre réaliste, à Paris, sous l'inculpation d'outrages publics à la pudeur.

7 Janvier — Mort du vice-roi d'Égypte, Meheined Tenfik-Pacha, à l'âge de 39 ans.

— Terrible accident aux mines de la Grand-combe, au puits de Pontil. Deux ouvriers mineurs sont précipités dans le vide à 150 mètres de profondeur, par suite de la rupture d'un câble.

— Deux ouvriers mineurs des houillères de St-Étienne sont ensevelis sous des blocs de houille qu'ils étaient occupés à extraire.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le nommé Letondor Jean-Philibert âgé de 22 ans, né au Creuzot, déjà trois fois condamné, est prévenu de vagabondage. Sorti de prison au mois d'août dernier, il vagabonde depuis cette époque, et c'est à Dammartin que la police l'a cueilli le jour de Noël.

Le tribunal lui inflige trois mois d'emprisonnement. En entendant le prononcé de cette condamnation, Letondor se leva et traita les juges de tas de v. . . !

Immédiatement une nouvelle peine de 1 an d'emprisonnement est prononcée contre l'insolent personnage.

— Le second tour de scrutin des élections pour le renouvellement du tribunal de Commerce de l'arrondissement de Meaux a eu lieu dimanche dernier et a donné les résultats suivants pour le canton de Dammartin :

Sur 257 électeurs inscrits, 22 ont pris part au vote et ont accordé leurs

suffrages à M. Merré, comme président; à MM. François et De-sepmé, comme juges titulaires et à MM. Engrand et Rayer-Loisel comme juges suppléants.

Chacun des candidats a obtenu 22 voix.

SAINT-MARD

Pendant l'année 1891, il a été enregistré :

17 naissances, 11 garçons et 6 filles
9 décès qui se décomposent en 4 hommes mariés, 1 célibataire, 2 femmes mariées et 2 veuves ;

4 mariages et 14 publications de mariages.

Les naissances l'emportent de 8 sur les décès.

Au point de vue de la comparaison, l'année 1891 est meilleure que l'année 1890 dans laquelle on avait constaté 10 naissances et 9 décès.

LE MESNIL-AMELOT

Don aux enfants pauvres — M. Brunet, maire, vient de consacrer une somme de 75 francs à l'achat de chaussures pour les enfants pauvres des écoles.

COMPANS

Jeudi dernier un accident qui aurait pu avoir des conséquences très graves s'est produit dans la ferme exploitée à Compans par M. Louis Gréban, cultivateur.

A une heure après midi le nommé Étienne Plâtre, manoeuvrier, âgé de 43 ans, en voulant remonter dans un grenier pour reprendre son travail, posa le pied à faux sur une planche placée devant la fenêtre afin de recevoir les bottes de paille qui doivent être emmagasinées dans le grenier ; la planche bascula et le malheureux tomba sur une barre de fer qui lui fit une sérieuse blessure à l'abdomen.

Les docteurs Mouret et Guyochin, appelés en toute hâte prodiguèrent leurs soins au blessé qui en sera probablement quitte pour un repos d'une vingtaine de jours.

Cet accident est d'autant plus fâcheux que Plâtre est père de 5 enfants en bas âge, mais M. Gréban a eu la sage précaution d'assurer son personnel contre les accidents et l'indemnité garantie par la Compagnie contribuera au soulagement de la pauvre famille tant que son chef sera dans l'impossibilité de se livrer à son travail habituel.

(Écho de la Brie)

CLAYE-SOUILLY

M. Diebold Victor-Edmond, brigadier de gendarmerie à Claye, qui compte 24 ans de service et 1 campagne, vient d'être décoré de la médaille militaire, par décret du 29 décembre dernier.

ACY-EN-MULTIEN

Nous apprenons le départ ou plutôt la fuite de M. Chevalier, notaire à Acy-en-Multien (Oise), qui a pris la poudre d'escampette avec un déficit de près d'un million dans sa caisse.

M. Chevalier devait jouer certainement à la Bourse : n'ayant pas réussi dans son dernier coup de bourse avec les fonds que lui avaient confiés ses clients, il a disparu d'Acy, sans dire à sa femme où il se rendait.

Les scellés sont apposés chez lui ; il est à craindre que de nombreuses personnes ne soient victimes de ce notaire.

(Indépendant)

ETAT CIVIL

DE

DAMMARTIN

NAISSANCES

Du 22 Décembre — Marcelle-Andrée.

filie de Théophile Duval et de Mme Octavie Lépine.

Du 26 décembre — Berthe Hélène, fille de Octave Méret et de Mme Marie Huyke

DÉCÈS

Du 17 décembre — Vincent Pique, âgé de 74 ans.

Du 25 décembre — Henri Leclère, âgé de 46 ans.

Du 2 janvier — Henri Montauban, âgé de 20 ans.

Du 2 janvier — Constance Digout, femme Garot, âgée de 67 ans.

FAITS DIVERS

UNE ÉTRANGE ERREUR

Un procès curieux va être plaide prochainement à Avignon, entre l'asile d'aliénés de Montdevergues et Mlle Reboul, sœur d'un pensionnaire de cet établissement, originaire de Roquemaure. Le 1^{er} avril dernier, Mlle Reboul recevait avis du directeur que son frère, André-Joseph Reboul, était décédé, le 31 mars à la suite de marasme nerveux.

La sœur qui était domestique à Nîmes, se rend aux obsèques, fait édifier une modeste croix de pierre et prend le deuil ; de douleur, la mère âgée de soixante-quatorze ans, tombe malade. Clotilde Reboul, pour la soigner, perd la place qui la faisait vivre.

Or, quatre mois après, le frère d'un autre aliéné, qui est de la Drôme et s'appelle André Reboul, passant à l'asile, s'aperçoit avec stupeur que celui qui lui est présenté n'est pas son frère et lui est inconnu. « Je n'ai pas de frère, répond l'aliéné je n'ai qu'une sœur. »

De recherches en recherches, on arrive à se convaincre de l'étrange erreur, Reboul, le vivant avait été porté mort par erreur, tandis que son



Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Notice :

17239

8950

CB :

SHAS



000000 089500

homonyme reposait à sa place dans le cimetière de Montfavet. Après de longs pourparlers restés sans résultat, une action en dommages-intérêts a été intentée par Clotilde Rebol.

CRIME ET SUICIDE

Un drame sanglant vient de se dérouler à Torcy, près de Lagny.

Un habitant nommé Das, un alcoolique, était très jaloux de sa femme, sans aucun motif d'ailleurs, et à plusieurs reprises l'avait menacée de la tuer. Il devait mettre sa menace à exécution.

Lundi soir, en effet, la mère de Das étonnée de ne pas l'avoir vu depuis deux jours, se rendit chez lui et ayant trouvé sa porte fermée, la fit ouvrir par un serrurier.

Un triste spectacle s'offrit alors aux yeux des personnes présentes. Dans la chambre à coucher, sur un lit rouge de sang, étaient étendus côte à côte les cadavres des époux Das. Le mari qui tenait encore dans sa main crispée un revolver, avait la tempe fracassée par deux balles.

Les premières constatations faites par les gendarmes de Chelles ont indiqué que la malheureuse avait été foudroyée pendant son sommeil. Son crime accompli, le meurtrier avait tourné son arme contre lui-même et s'était fait justice.

Das était âgé de 29 ans, la victime de 27. Ils laissent un enfant.

(Journal de Seine-et-Marne)

TRAFFIC DE DÉCORATIONS

La Cour d'assises de la Seine vient de condamner à deux ans de prison le comte Paul de Courcy-Pagny, qui faisait le commerce des décorations persanes. Il avait fait fabriquer de faux firmans qu'il vendait aux gogos; les

prix variaient entre 500 et 1,700 fr. suivant les cas; un pharmacien de Reims, et un banquier parisien se sont trouvés au nombre des dupes.

UNE BALLE ET UNE DENT

M. Blampain de Ferrière-la-Grande (Nord), avait reçu en 1870 une balle prussienne au-dessous de l'œil; l'extraction n'avait pu être faite quand samedi dernier, cette balle tomba dans la bouche de son propriétaire en passant par le trou d'une dent que M. Blampain s'était fait arracher quelque temps auparavant. La réalité de ce fait si extraordinaire est constatée par un certificat du Dr Defontaine.

LES DRAMES DE L'ADULTÈRE

Un sieur Delair, cordonnier à Pomport, avait des doutes sur la fidélité de sa femme. Celle-ci étant tombée malade et ayant fait mander un prêtre; Delair se cacha et écouta la confession qui changea ses doutes en certitude.

Quelques instants après, il réussit à arracher à sa femme le nom du complice.

Delair prit un fusil, se rendit chez son rival, un nommé Saillol et tira sur lui à bout portant

Saillol est grièvement atteint.

NOUVELLE ANNÉE

Nous empruntons aux *Annales politiques et littéraires*, la pièce suivante due à la plume de M. Jacques Normand :

Le temps, d'un geste familier,
À retourné son sablier ;
Janvier va remplacer décembre;
Et, de l'horloge qui bruît,
Les douze larmes de minuit
Vientient de rouler dans la chambre.
Le front couronné de jasmin
Et de frais rubans-pomponnée,
Voici venir la jeune année:

Bonsoir, hier ! Bonjour, demain !
Aux devantures des marchands
Brillent les pantins alléchants,
Dardant l'émail de leurs prunelles ;
Cette nuit, dans leurs draps frileux,
Les garçons font des rêves bleus
Où passent des polichinelles.
Les filles voient sur leur chemin,
Quelque poupée enrubannée...
Voici venir la jeune année :
Bonsoir, hier ! Bonjour, demain !
Les grands sont de la fête aussi.
Madame, qui n'a pour souci
Que de paraître toujours belle,
Vist passer dans les cieus sereins.
Des anges portant des écrins
Et des bijoux par ribambelle.
Oh ! le beau rêve suhumain,
D'être plus qu'une châsse ornée :
Voici venir la jeune année :
Bonsoir, hier ! Bonjour, demain !

Monsieur, lui, quarante ans passés,
Ventre rond, cheveux... espacés,
— L'âge des ambitions mûres —
Rêve qu'on rend justice, enfin.
A son esprit puissant et fin
Aux combinaisons toujours sûres.
De quel joli trait de carmin
Sa boutonnière est dessinée...
Voici venir la jeune année ;
Bonsoir, hier ! Bonjour, demain !

Victime du calendrier
La demoiselle à marier
Qui commence à monter en graine,
Voir surgir un époux exquis
Du fond d'un sac de chez Marquis
Annuelle et modeste étrenne.
Oh ! que vite et sans examen
Son âme entière s'est donnée...
Voici venir la jeune année :
Bonsoir, hier ! Bonjour, demain !

Plein de son rêve habituel,
X..., candidat perpétuel
A l'immortelle Académie,
Se voit, vainqueur incontesté,
Discourant, l'épée au côté,
Devant une assemblée amie.

Tel que Titus, le grand Romain,
Il ne perdra point sa journée...
Voici venir la jeune année :
Bonsoir, hier ! Bonjour, demain !

Le ministre ici passager
Toujours prêt à déménager
Pour peu que la Chambre le veuille,
Rêve qu'on a créé pour lui
Et qu'on lui remet aujourd'hui
Un immuable portefeuille,
Nargue du parlement gamin
Arbitre de sa destinée,
Voici venir la jeune année :
Bonsoir, hier ! Bonjour, demain !

Maigre dans ton habit râpé,
Et ce soir sans avoir soupé
Cherchant le sommeil sur la paille
O triste gneux comme tu dois
Rêver en te léchant les doigts
A quelque céleste ripaille !
Ton corps sec comme un parchemin
Danse une gigue irraisonnée...
Voici venir la jeune année :
Bonsoir, hier ! Bonjour, demain !

Et toi pauvre amant délaissé,
Qui dans notre siècle pressé
Crois à l'amour, cette folie,
Rêve, oh ! rêve suavement
Don Quichotte du sentiment
A l'infidèle qui t'oublie
Regarde... Elle te tend la main
Elle t'aime, ta Dulcinée...
Voici venir la jeune année:
Bonsoir, hier ! Bonjour, demain !

JACQUES NORMAND

LES ERREURS JUDICIAIRES AU MOYEN-ÂGE

Il n'est pas sans intérêt, au moment où la Chambre des députés étudie une nouvelle loi ayant pour but, sinon d'empêcher les erreurs judiciaires, du moins d'indemniser les individus qui auront été condamnés injustement, de savoir que dans le cours du Moyen-âge trop souvent considéré comme une

époque d'ignorance et de barbarie, les juges étaient pécuniairement responsables des erreurs qu'ils commettaient dans l'exercice de leurs fonctions.

C'est ainsi qu'en 1309, le prévôt d'Issoudun, Pierre Peurant, qui avait fait pendre pour soupçon de vol, le nommé Jean Borgoio-Milan, malgré ses vives protestations, fut condamné à une amende de cent livres tournois envers les héritiers du supplicié et à une amende de même somme envers le roi, parce qu'il fut reconnu que le défunt était innocent du crime dont on l'accusait.

Les art. 142 et 143 de l'ordonnance du mois d'août 1539, portaient : que « les magistrats ayant fait fautes notables dans l'expédition des procès criminels seroient condamnés en grosses amendes pour la première fois, et pour la seconde seroient condamnés en tous les dommages-intérêts des parties. »

« Cette disposition se trouve encore reproduite par l'article 184 de l'ordonnance du mois de mai 1579, par l'article 187 de l'ordonnance de janvier 1629 et par l'art. 8 du titre 1^{er} de l'ordonnance d'avril 1667, préparés par les savantes discussions de M. le premier président de Lamoignon et de M. Pussort. »

M. Ch. Desmazes, conseiller à la Cour de Paris, à qui nous empruntons ces détails, ajoute, dans son ouvrage sur les pénalités anciennes, p. 118 : « De nos jours, quelques personnes, heureusement jusqu'ici peu écoulées, ont tenté de faire revivre cette disposition législative, enfin abrogée. »

Nous ne sommes pas de cet avis, et nous croyons, au contraire, que si les juges ont le devoir de punir les coupables selon l'importance de leurs crimes, on devrait se montrer très sévère envers ceux qui condamnent des innocents.

LE MARIAGE

USAGES ET COUTUMES AUXQUELS
IL A DONNÉ LIEU

Chez les Franks

(Suite)

Nous avons vu précédemment que selon la loi salique, nos ancêtres avaient conservé des Germains, l'usage d'acheter pour ainsi dire la femme en présentant un sol et un denier aux parents de la fille qu'on désirait épouser.

S'il s'agissait d'une veuve, la somme s'élevait à trois sols et un denier qui étaient dûs au plus proche parent du mari décédé, jusqu'au sixième degré et à son défaut, au roi ou au seigneur féodal.

« Si un homme, dit la loi salique, a laissé en mourant une veuve, celui qui voudra la prendre devra se soumettre à certaines formalités : le dixenier ou le centenier convoquera l'assemblée, et, dans le lieu où elle se tiendra, il faut qu'il y ait un bouclier, et alors, celui qui doit épouser la veuve jettera sur le bouclier trois sous d'argent et un denier de bon aloi et il y aura trois témoins qui seront chargés de peser et de vérifier les pièces de monnaie. »

Ce droit qu'on appelait *reipus*, donnait lieu une fois payé à une cérémonie assez singulière : on demandait à la veuve si elle acceptait le nouveau mari qui se présentait et en cas de réponse affirmative, on demandait au père du futur ou à son plus proche parent s'il consentait au mariage. S'il répondait affirmativement, le fiancé assurait à la veuve le tiers de son bien et présentait à son tuteur ou protecteur, une épée et un manteau. Le magistrat disait au tuteur : *Par cette épée et ce manteau, donne pour épouse cette femme qui est de la race des Franks.* Le tuteur y consentait. Ensuite le

magistrat se tournait vers le fiancé, et lui remettant l'épée et le manteau, il lui disait : *par cette épée et par ce manteau je te la recommande.* Le nouvel époux recevait alors la veuve sous son *mundium* (tutelle ou protection), et il présentait au tuteur qui venait de renoncer au *mundium* une fourrure de la valeur de vingt *solidi*. Le magistrat disait alors au tuteur : *Par cette fourrure, fais passer sous le mundium de son époux cette femme avec tous ses biens, meubles et immeubles ; livre en toute propriété le mundium.* La cérémonie se terminait par une certaine somme que les nouveaux époux remettaient à la personne qui avait rempli le rôle de tuteur ou curateur.

Le lendemain des noces, le mari faisait à son épouse un présent proportionné au rang et aux biens qu'il possédait ; c'est ce qu'on appelait *morganegiba*, ou *présent du matin*. La femme possédait en propre ce qu'elle recevait par ce présent. Plusieurs reines de France obtinrent de cette façon des domaines importants et des villes où elles levaient des impôts en leur nom.

(à suivre)

E. L.

CE QUE VALENT DEUX SOUS PAR JOUR

Celui qui dépense inutilement seulement dix centimes par jour, dépense inutilement plus de 36 francs par an : et 36 francs par an, c'est le produit de deux arpents de terre. Maintenant, savez-vous tout ce que perd celui qui perd 10 centimes par jour, soit en les dépensant mal à propos, soit en ne les gagnant pas, quand il pourrait les gagner ? Il perd la première année 36 francs ; la deuxième année 36 francs encore, plus le revenu qu'auraient produit les premiers 36 francs ; la troisième année encore 36 francs plus le revenu des deux premières années, et ainsi de suite. Et au bout de 20

années, il se trouve que toutes ces sommes accumulées forment celle de 1,200 francs. Si bien que l'ouvrier qui perd seulement 10 centimes ou pour 10 centimes de temps par jour (car le temps, c'est de l'argent), perd en 20 ans, 1,200 francs.

RECETTES UTILES

Le Beurre toujours frais

Des méthodes de conservation du beurre, la suivante donne les meilleurs résultats :

Après avoir bien lavé et soigneusement essuyé le beurre avec du linge, on en remplit des pots de grès en ayant soin de n'y laisser aucun vide. Ces pots sont ensuite placés dans une chaudière à moitié pleine d'eau que l'on chauffe ensuite jusqu'à ébullition.

Quand l'eau est refroidie, on retire les pots. Voilà tout. C'est la méthode du bain-marie.

Eh bien, le beurre ainsi préparé est tout aussi frais au bout de six mois qu'il l'était immédiatement après son barattage.

En se fondant dans l'eau chaude, il laisse déposer au fond des pots tout le caséum, et on obtient ainsi un beurre tout à fait pur et propre à tous les usages ordinaires.

Son goût est même plus fin que celui du beurre frais battu.

Solution du mot carré syllabique de la semaine dernière :

DAM MAR TIN

MAR MOT TE

TIN TE MENT

Ont donné une solution exacte : M. Félix Clain, à Juilly ; M. E. F., à Meaux ; un amateur de devinettes du cercle des amis de la Joie,

Platon a dit :

La santé est le plus grand des biens ; la beauté est au second rang, et la richesse est au troisième.

Grande Teinturerie *de la baguy*
Usine à vapeur

Anc. maison **TOURNAIRE**

TH. ALLAIRE, SUCC^R

— 80 succursales —

Teintures — Nettoyages — Impression
Moltrages — Apprêts
Frisage & Teinture de plumes — Nettoyage
et Teinture de Gants

M. Allaire prévient sa nombreuse clientèle que sa succursale est transférée de chez M. VIENNE chez Mme Vve RÉVILLION 116, Grande rue.

— Livraison des travaux tous les Mardis de chaque quinzains.

LIBRAIRIE

PAPETERIE — RELIURE
IMPRIMERIE

Encadrement, Photographie

E. LEMARIÉ

à DAMMARTIN, (S-&-M)

CARTES DE VISITES

(DITES A LA MINUTE)

Sur carte bristol

Grandeur N° 0 le cent.	1	>
» » 1 »	1	25
» » 1 bis »	1	50
» » 2 »	1	75
» » 3 »	2	»
» » 4 »	2	25

Sur carte ivoire

Impression soignée

Grandeur N° 0 le cent.	1	>
» » 1 »	1	75
» » 1 bis »	2	»
» » 2 »	2	25
» » 3 »	2	50
» » 4 »	2	75

CETTE SORTE EST LIVRÉE EN BOITE

La bordure varie de 75 cent. à 1 fr
parcent de cartes, suivant la largeur



L. ÉTHIS

HORLOGER, BIJOUTIER

à DAMMARTIN, (S-&-M),

Rue Ganneval

à l'angle de la rue Notre-Dame

Montres en or et argent — Pendules
et Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et ré-
argenterie.

Pièces de précision — Remontage
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
soins apportés aux pièces qui lui sont
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Mard chez
Madame Veuve Ethis

CHAUX NON HYDRATÉE

A VENDRE

à la Sucrerie de Mitry-Mory

LIBRAIRIE E. LEMARIÉ, A DAMMARTIN

ÉCOLE DU MUSICIEN

Nouvelles Méthodes pratiques de *Vio-
lon, Flûte, Guitare, Accoréon, Mando-
line, Cornet à piston, Alto, Baryton,
Basse, Contrebasse.*

Ces Méthodes qui sont l'œuvre d'ar-
tiste de talent, appartenant à l'Acadé-
mie nationale de musique, se recom-
mandent aux professeurs soucieux de
faire de bons élèves.

Prix de chaque Méthode format
grand in-8 1 fr. 25

Méthodes de Piano et d'harmonium.

Méthodes complètes pour tous les
instruments à cordes, à anches et à
pistons.

Musique de chant, de piano et d'or
chestres.

Chansonnettes, format guitare, de
tous les éditeurs. *Fortes remises*

Le Directeur-Gérant : **E. LEMARIÉ**

Dammartin Imp. E. Lemarié.